

## Conditions du contrat

**Aération du sol**

Nous aérons votre sol pour permettre à l'eau et à l'air de mieux circuler. Disponible à l'automne et au printemps (septembre et octobre; mai et juin). Notez que nous effectuons le travail aux endroits où nous pouvons circuler avec notre machinerie librement.

**Nettoyage printanier**

Le service débute autour du 15 avril jusqu'au 15 mai, ou dès que les conditions climatiques nous le permettent. Comprend le ramassage du chaume, du sable et des cailloux.

**Tonte de pelouse**

À compter du 15 mai la pelouse sera tonde sur une rotation de 7 à 10 jours jusqu'au 1 septembre et par la suite, à tous les 10 à 14 jours, si la température le permet, et ce jusqu'au 15 octobre.

Comprend le découpage des bordures intérieures de votre terrain et le nettoyage de vos allées.

En période de sécheresse ou de pluie intense, nous ne pouvons effectuer la tonte. Le prix tient compte de ces facteurs. Ainsi, aucun crédit ne sera accordé.

La pelouse est coupée à une hauteur d'environ 2 ¼ " - 3 ".

Nous préconisons la méthode de l'herbicyclage en accord avec l'environnement.

La journée de la tonte est à la discrétion d'Entretien BT.

**Ramassage des feuilles à l'automne**

Nous ramassons les feuilles sur votre terrain. Possibilité de deux visites.

**Bris aux biens**

Il est de la responsabilité du client de protéger et bien délimiter les aires où se retrouvent des plantes et arbustes, de même que de protéger les troncs d'arbres plus petits pour qu'ils ne soient pas endommagés par le coupe bordure. De plus, Entretien BT ne pourra être tenu responsable des bris dus aux opérations de tonte qui rencontrent les standards de l'industrie. Il est important de nous signaler tout bris le plus rapidement possible pour que nous soyons en mesure d'en prendre connaissance. Toute réclamation doit être reçue avant le 15 novembre de l'année du contrat.

**Animaux**

Le client doit ramasser les excréments d'animaux sur le terrain avant notre passage à défaut de quoi Entretien BT se réserve le droit ne pas offrir le service prévu au présent contrat et ce, sans remboursement de notre part.

**Conditions administratives**

Des frais de 25.00\$ seront chargés pour les effets ou chèques retournés sans provisions suffisantes ou compte fermé.

Des frais de 50.00\$ seront chargés pour toute annulation de contrat.

Des frais d'intérêts de 24% par année (2% par mois) seront facturés pour tout compte passer dû.

---

**Cette soumission devient *votre facture* à sa signature. Je reconnais avoir pris connaissance des clauses du présent contrat.**

---

*Bruno Thiboutot*

\_\_\_\_\_  
Bruno Thiboutot | Entretien BT

\_\_\_\_\_  
Signature du client

**Merci de retourner une copie signée avec votre paiement S.V.P.**

À votre service depuis **10 ANS**